



SNEP, SNES, SNUEP

SYNDICATS de la FSU ACADEMIQUE DE CRETEIL DU SECOND DEGRE

CCP des agents non titulaires Personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation, de la MLDS et de la FCA du 21 juillet 2015.

Déclaration Liminaire

L'administration a accepté d'organiser une Commission Consultative Paritaire sur le recrutement des non titulaires. Nous vous en remercions. Néanmoins début juillet c'est une CCP d'affectation qui avait été annoncée pour le 21 juillet aux organisations syndicales.

Durant l'audience du 16 juillet dernier, l'administration a annoncé la réorganisation et le renforcement en moyens humains de la DPE2. Nous en sommes satisfaits puisque nous le demandons depuis plusieurs années. Nous souhaitons vivement que ces changements apporteront de meilleures conditions de travail aux personnels mais aussi de meilleures conditions d'accueil et de suivi des collègues affectés ou en cours d'affectation ou encore pour d'autres demandes.

Nous rappelons que notre académie détient le triste record des affectations de précaires.

Aujourd'hui, nous réitérons notre demande d'**une CCP spécifique pour les non titulaires, avec la présence de commissaires paritaires experts** comme elle existe dans d'autres académies. La définition de critères objectifs d'affectation permet de garantir des règles collectives, claires et impartiales pour une affectation après étude par une commission paritaire.

Nous rappelons que des règles ont été définies par l'administration mais jusqu'à présent nous n'avons jamais eu de véritables possibilités de vérification puisque nous ne disposons pas de barèmes pour les non titulaires ni de listing(s) avec la date d'embauche des collègues.

De même nous demandons la liste des collègues non renouvelés et que les non renouvellements de contrat soient traités en commission paritaire.

Nous soulignons nos inquiétudes pour la rentrée notamment dans les disciplines où les TZR sont nombreux et où il y a des collègues en CDI et aussi sur l'ensemble des disciplines tendues pour tous les collègues et notamment ceux qui sont proches du CDI.

Nous rappelons que les courriers de non réemploi doivent arriver 1 mois avant l'échéance du contrat sinon c'est une réembauche automatique. De même les collègues en CDI doivent être payés à 100% dès lors qu'il y a des contractuels embauchés dans la même discipline.

Nous alertons sur les problèmes récurrents que rencontrent nos collègues dans notre académie notamment :

- l'envoi tardif des attestations pour bénéficier des indemnités chômage. Ces attestations doivent être données dès la fin du préavis pour ne pas mettre les collègues en difficulté.
- La retards de rémunération voire le non-paiement sur plusieurs mois pour les collègues embauchés après le 1^{er} septembre.
- Des contrats qui n'arrivent pas dans les établissements.
- Des affectations impossibles notamment pour des collègues nommés sur plusieurs

établissements (emploi du temps ou éloignement entre les établissements).

Pour éviter toutes ces situations, nous demandons un véritable plan de titularisation de tous les contractuels. Cette année, le plan Sauvadet a montré ses limites et insuffisances.

Dans l'immédiat et par défaut, nous revendiquons :

- **le réemploi de tous les non titulaires et une égalité de traitement** par rapport aux titulaires (heures de communes non limitrophes, heures trois établissements...).

- **Des modules de formation pour préparer au concours + VAE** (pour l'obtention de l'équivalence du master).

- **L'octroi de congés formation** pour la préparation des concours sans restriction;

- **Des contrats annuels avec rémunérations du 1er septembre au 31 aout pour tous les non titulaires** quelle que soit la quotité horaire de travail effectuée dans l'année.